



NOUVEAU FRONT POPULAIRE

Le projet pour l'école du
Nouveau Front Populaire

**Une école pour
tous les enfants**

1. Une rentrée sous le signe des inégalités

Les conditions d'une rentrée scolaire digne de ce nom ne sont pas réunies, ni pour les élèves, ni pour les familles, ni pour les enseignants, ni pour les autres personnels de l'éducation.

On ne peut plus parler d'école gratuite

L'école pèse lourdement sur les budgets des familles, notamment les plus fragiles.

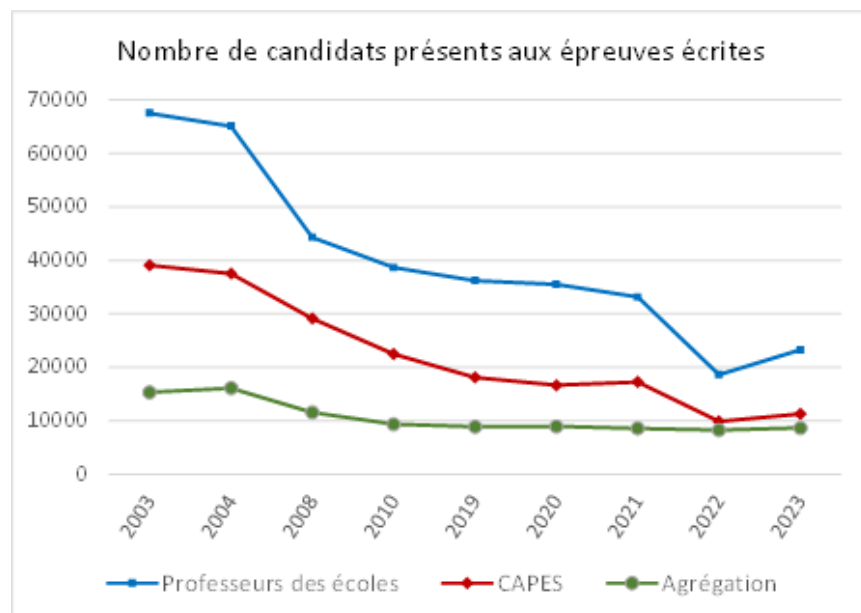
Elles devront dépenser entre 900€ et 1700€ en moyenne (cantine comprise) pour une année de scolarité d'un enfant. Ces frais ne sont pas couverts par l'Allocation de rentrée scolaire (entre 416 et 454€), dont les critères d'accès restent par ailleurs très restrictifs. Les ménages avec un enfant n'y ont ainsi plus droit dès lors que la totalité de leurs revenus dépasse une moyenne de 2 261,75€ par mois.

Il n'y aura pas un enseignant devant chaque élève

Depuis plusieurs rentrées désormais le scénario se répète. La pénurie d'enseignants est telle que de nombreuses académies seront contraintes de recruter précipitamment des enseignants contractuels alors que le métier requiert une solide formation.

Le métier d'enseignant n'attire plus

Le nombre d'étudiantes et étudiants dans les Master MEEF s'effondre, un effet net de la Masterisation mais aussi des conditions matérielles d'exercice et de rémunération. Le nombre de démissions a été multiplié par quatre en dix ans.



La baisse d'attractivité du métier d'enseignant, 2003-2023

(Sources : bilans annuels des concours enseignants du ministère de l'éducation nationale)

Les enseignants subissent une baisse du pouvoir d'achat continue depuis plus de dix ans, notamment à cause du gel du point d'indice et de l'absence de véritable politique de revalorisation salariale.

La France est le pays qui compte le plus d'élèves par classe en Europe : en moyenne 22 élèves en primaire et 25 élèves en collège. Cette situation ne permet pas d'accompagner efficacement les élèves, surtout ceux en difficulté.

La ségrégation scolaire reste un mal français

La ségrégation scolaire reste très forte comme l'a montré la publication des IPS (indices de position sociale) l'année dernière. 60 % des enfants d'ouvriers sont scolarisés dans les collèges les moins favorisés.

En revanche, l'IPS des écoles privées qui n'ont pas de politique de mixité scolaire a augmenté de 5 points pour l'année 2023-2024. Il atteint en moyenne 115 quand la moyenne nationale est de 103 dans les écoles publiques.

Les inégalités scolaires restent extrêmement fortes

L'école n'assume plus sa mission de démocratisation scolaire. La France est l'un des pays de l'OCDE dans lequel l'origine sociale pèse le plus dans la trajectoire scolaire d'un enfant. Les élèves les plus fragiles, notamment en situation de handicap, sont les plus négligés alors qu'ils devraient concentrer toute notre attention. Le manque d'AESH est très important, compte tenu des faibles rémunérations qui leur sont proposées (800€ en moyenne/mois).

Le gouvernement actuel n'a répondu à aucun de ces problèmes :

- Le choc des savoirs aggrave les inégalités en triant les élèves par niveau, les soumettant au stress permanent de la compétition et en privant les équipes de leur autonomie pédagogique. Les enfants en situation de handicap sont les grands oubliés des réformes.
- Le Pacte enseignant a donné l'illusion d'une revalorisation alors qu'il s'agit d'un système de primes à la tâche. Les enseignants ne s'y sont pas trompés. Seuls 30 % des pactes ont été signés et le système, stigmatisant, ne répond pas aux besoins qu'il est censé couvrir.
- L'absence de vision pour redonner de l'ambition à l'éducation prioritaire.

Les réformes du lycée professionnel ont affaibli la formation professionnelle

Les lycéennes et lycéens ont vu leur nombre d'heures d'enseignement général baisser (de près d'un tiers) et l'Éducation nationale se défait de plus en plus sur les entreprises en augmentant le temps de stage ou en favorisant l'apprentissage.

L'école ne rend pas nos enfants heureux

Près d'un quart des élèves se sentent stressés ou sous pression, beaucoup manquent de confiance en eux et se sentent en compétition plutôt qu'en

coopération. Le climat scolaire est aussi préoccupant avec un trop grand nombre de cas de harcèlement. Le bien-être des élèves a été complètement négligé dans les politiques éducatives depuis 2017, comme le montre le délitement du pôle médico-social dans les établissements.

La démocratisation scolaire est à l'arrêt

La réponse apportée ces dernières années aux défis de la massification scolaire a été la moins ambitieuse et la plus inégalitaire : mettre à l'épreuve les élèves sous couvert de mérite individuel et les séparer, de plus en plus tôt, en fonction de leurs performances. Résultat, les inégalités ne reculent plus, le climat scolaire se dégrade et les performances des élèves ne s'améliorent pas pour autant. **Nous proposons un chemin radicalement différent : organiser le service public à partir des besoins des enfants, tout en leur garantissant le droit d'apprendre et de grandir ensemble.**

4

2. Six mesures pour réparer l'école

1. UN PLAN PLURIANNUEL DE RECRUTEMENTS POUR ATTEINDRE L'OBJECTIF DE 19 ÉLÈVES PAR CLASSE

Première étape : un plan de législature de recrutement des personnels nécessaires

Réduire les effectifs par classe à 19 élèves en moyenne, soit la moyenne européenne, donnera enfin à l'école les moyens de faire progresser tous les élèves. Pour cela un plan de recrutement pluriannuel massif d'enseignants est nécessaire.

Une première étape de ce plan doit couvrir la durée de la législature, sur laquelle, en plus des 8000 professeurs des écoles et de 4 000 professeurs certifiés recrutés à ce jour, nous recruterons au minimum chaque année 6 000 professeurs des écoles et 5 000 professeurs certifiés supplémentaires.

Des postes de conseillers principaux d'éducation mais aussi des médecins, infirmiers, psychologues scolaires et assistants sociaux renforceront les services de vie scolaire tout comme la prévention et l'éducation à la santé.

Revaloriser les rémunérations et les carrières des enseignants

Une première mesure d'ampleur est la revalorisation salariale proposée par le Nouveau Front Populaire. Les enseignants comme l'ensemble des fonctionnaires bénéficieront de la revalorisation de 10 % du point d'indice. Pour donner un exemple, le salaire d'un enseignant néo-titulaire passera de 2 121€ nets par mois à 2 290€ nets par mois. Nous engagerons une concertation avec les organisations syndicales pour revaloriser l'ensemble des grilles salariales tout au long de la carrière des personnels. Au-delà du point d'indice, une concertation sera engagée avec les partenaires sociaux pour accélérer le rythme d'augmentation salariale des débuts et milieux de carrière.

Attirer plus de candidats pour les métiers d'enseignement

Il ne suffit pas d'ouvrir des places aux concours pour voir le nombre de candidats augmenter. Actuellement, 15 % des postes de professeurs des écoles ouverts et 17 % des postes de professeurs certifiés ne sont pas pourvus. Il y a donc une crise des vocations due aux conditions matérielles mais aussi à la perte de sens du métier.

Nous engagerons une concertation avec les organisations syndicales et la communauté éducative pour réfléchir à une refonte des modalités de recrutement et de la formation. Les concours doivent s'adapter à une plus grande diversité de profils (étudiants, chercheurs, reconversions professionnelles) pour permettre une véritable démocratisation de la profession. À ce titre, il est possible de concevoir plusieurs voies distinctes d'accès aux concours de recrutement, dont une procédure de pré-recrutement. Les formations initiale et continue doivent articuler l'exigence disciplinaire et toutes les méthodes permettant de lutter contre les inégalités scolaires et de réaffirmer l'utilité sociale du métier.

Titulariser et revaloriser les AESH pour une véritable reconnaissance du métier

Le service public d'éducation ne remplit pas sa mission s'il ne met pas tout en œuvre pour que tous les élèves puissent apprendre ensemble et dans des conditions qui conviennent à chacun. L'exigence de mixité scolaire réclame une attention particulière à l'accompagnement et à l'intégration des 490 000 élèves en situation de handicap dans les classes, ainsi qu'à la poursuite de la politique d'inclusion auprès de ceux qui restent encore en dehors du système éducatif. L'accompagnement des élèves en situation de handicap mérite un statut stable, au même titre que les enseignants. Dès 2025, les 132 000 accompagnantes d'élèves en situation de handicap (AESH) seront donc titularisées. Donner le statut de fonctionnaire aux AESH permet d'atteindre trois objectifs simultanément : déprécariser le métier, revaloriser les accompagnants, et accroître le volume d'accompagnement des élèves.

Actuellement, la majorité des 132 000 AESH travaille à temps partiel pour un salaire moyen de 800€ nets par mois. Le statut des AESH est précaire et la progression salariale est très faible, pour ne pas dire insultante : à peine plus de 300€ nets pour une carrière complète.

Une concertation avec l'ensemble des organisations syndicales sera menée pour titulariser les AESH et en définir les modalités. Cette titularisation permettrait également une meilleure reconnaissance de l'expérience grâce à un net redressement de la grille salariale ainsi qu'une prise en compte du travail invisible qu'elles effectuent (temps de réunion, préparation, formation...). Enfin, elle rendra le métier plus attractif, ce dont nous avons besoin pour un accompagnement de qualité des enfants en situation de handicap.

2. UNE ÉCOLE VRAIMENT GRATUITE

Nous voulons rendre l'école publique intégralement gratuite, horizon aujourd'hui mis à mal par l'augmentation continue des frais indispensables à la scolarité. D'ores et déjà, de nombreuses collectivités montrent l'exemple en expérimentant la gratuité des fournitures ou de la restauration scolaire. Elles seront autant de sources d'inspiration à généraliser pour mettre en place les mesures concrètes permettant d'arriver à une gratuité réelle de l'école.

Le service public doit répondre aux besoins de tous, sans condition, et non s'ajouter à la liste des dépenses laissées à la charge des familles. La prise en charge par la collectivité des frais de fournitures scolaires, de restauration, d'internat, de transport scolaire et des activités périscolaires marquera ainsi une nouvelle étape dans la construction de l'école de l'émancipation et de l'égalité républicaine.

Dès la mise en place d'un gouvernement du Nouveau Front Populaire, des concertations avec les associations représentatives des collectivités territoriales seront ouvertes sur les modalités de compensation de la prise en charge des fournitures et de la restauration collective, puis des autres frais cités, par les communes, régions et départements. Ces concertations déboucheront sur la soumission au Parlement de dispositions législatives permettant d'engager cette gratuité dès la rentrée scolaire 2025.

3. LA FIN DU « CHOC DES SAVOIRS » ET LE RETOUR DE LA LIBERTÉ PÉDAGOGIQUE DES ENSEIGNANTS

Dès sa constitution, notre gouvernement mettra fin à la logique de tri entre élèves sur critères de performances scolaires en abrogeant l'ensemble des dispositions de la mesure dite du « choc des savoirs » :

- La constitution de groupes de niveau en 6e et 5e. La liberté sera laissée aux enseignants de conserver leurs classes habituelles pour les enseignements de mathématique et de français ou de constituer des groupes selon les modalités qu'ils jugent les plus adaptées. Des temps de concertation leur seront accordés pour réfléchir aux configurations les plus pertinentes.
- La réécriture des programmes très directifs des cycles 1 et 2 et la labellisation ministérielle des manuels scolaires. Ces deux mesures sont une atteinte à la liberté pédagogique.
- Les classes prépas-lycées qui ne sont que des voies de garage pour des élèves en grande difficulté.

Les dispositions des « pactes enseignants » seront supprimées – en conservant les crédits alloués à ces missions – afin de laisser aux équipes la liberté de déterminer elles-mêmes les actions pédagogiques à mener en priorité au sein de leur établissement. La revalorisation des salaires des enseignants ne sera ainsi plus conditionnée à l'augmentation du nombre de tâches à prendre en charge.

4. ABROGATION DE PARCOURSUP POUR GARANTIR UNE ORIENTATION SEREINE VERS LE SUPERIEUR

Un nouvel outil d'allocation des élèves dans l'enseignement supérieur sera mis en place selon les principes suivants : transparence, équité et réduction de l'attente et de l'anxiété.

Pour cela, les élèves pourront classer leurs vœux au moment de leur validation, permettant une proposition d'affectation immédiate pour l'écrasante majorité d'entre eux. De plus, l'accompagnement des lycéens au moment de la formation des vœux sera renforcé pour lutter contre les phénomènes d'autocensure et de mésinformation, notamment auprès des élèves défavorisés et des filles. En outre, les algorithmes utilisés par les formations sélectives seront publiés pour une totale transparence des critères auprès des élèves, ainsi que des informations objectives et comparables sur la qualité des formations. La lettre de motivation sera abandonnée du fait de son utilisation opaque, arbitraire, et socialement discriminante.

Par ailleurs, de nouvelles places doivent être ouvertes à l'université pour que les filières dites "non-sélectives" le redeviennent vraiment. Pour cela, les universités bénéficieront de nouveaux financements pour recruter les personnels nécessaires et ouvrir les locaux dont elles ont besoin.

5. RETOUR SUR LES RÉFORMES RÉCENTES DU BAC PROFESSIONNEL

Le lycée professionnel scolarise près d'un tiers des lycéennes et lycéens, en grande majorité issu des catégories populaires. Au lieu de leur fournir un enseignement général et professionnel de qualité, les gouvernements précédents n'ont cessé de baisser le nombre d'heures de cours et de privilégier les stages en entreprise ou l'apprentissage. Nous pensons au contraire que la formation professionnelle relève de la responsabilité du service public d'éducation. Nous proposons également d'ouvrir de nouveaux lycées professionnels, maritimes et agricoles, et de nouvelles filières pour répondre aux enjeux de la bifurcation écologique.

6. PROMOUVOIR LA MIXITÉ SCOLAIRE

Les établissements privés doivent prendre toute leur part aux efforts de mixité sociale et scolaire. Les dotations de l'Etat seront modulées en fonction de la composition sociale et scolaire des élèves admis dans ces établissements.

Plus généralement, il ne peut y avoir de mixité scolaire sans mixité résidentielle. Afin d'enrayer durablement les dynamiques de séparatisme et d'entre-soi dans les établissements, les pénalités en cas de non-respect de la loi SRU seront majorées dans les communes concernées. Une révision sur les modalités d'application de la loi pourra de plus être proposée au Parlement pour mieux tenir compte de la répartition des logements sociaux au sein de la carte scolaire.